



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Membres votants : 14

DEL2023_016 : Projet de bibliothèque municipale – Validation de l'avant-projet et des modalités de financement

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de requalification et de rénovation de l'Espace des Quatre Vents.

Il s'agit d'acquérir trois locaux commerciaux et de service en vue de leur aménagement intérieur prévu à la rentrée de septembre. Ces locaux ont été livrés brut en 2021 dans le cadre de l'opération du Hameau du Laca.

Deux de ses locaux seront réunis en un local de 117 m² pour accueillir la future bibliothèque communale, en remplacement de l'existante qui est actuellement plus petite et localisée dans l'Espace des Quatre Vents. Le troisième local à acquérir d'environ 77 m² doit également être aménagé en cabinet médical.

Le maître d'œuvre a rendu l'Avant-Projet Définitif (APD) annexée à la présente délibération. Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnels de l'opération pour un coût total estimé à 127 087,45€ HT soit 152 504,94€ TTC :

BIBLIOTHEQUE CHAMPAGNIER - Place du Laca					
Plan de financement					
DRAC 30%				37 976,24	
DEPARTEMENT 20%				25 317,49	
Fctva (mobillier + aménagement)				19 336,22	
EMPRUNT TRAVAUX				69 874,99	
Total			B	152 504,94	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (2 abstentions) :

- De valider l'avant-projet définitif ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser le maire à solliciter les financeurs ;

- D'autoriser le maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 2 ABSTENTIONS



Florent CHOLAT
Maire

Elise BRALET
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le 31 MARS 2023
Publié le : 31 MARS 2023